L'apprentissage, un chemin vers l'emploi

le vigean
Centre de Formation d'Apprentis

B T S

BTS TECHNICO-COMMERCIAL
Spécialité : Négoce de Biens et Services Industriels

Le titulaire d'un BTS Technico-commercial a pour fonction principale la vente de biens et de services qui nécessite des compétences techniques et commerciales, pour s'adapter à la demande de la clientèle dans le secteur des biens d'équipements industriels. C'est un négociateur vendeur qui conseille cette clientèle dans l'identification, l'analyse et la formulation de ses attentes. Il élabore, présente et négocie alors une solution technique, commerciale et financière adaptée.
Il peut exercer son activité dans une entreprise industrielle (fabrication), dans une entreprise prestataire de services industriels (maintenance, location,…) ou dans une entreprise de négoce de fournitures électriques, mécaniques…

Détail de la Formation

Origine scolaire et niveau requis :
Bac STG **ou** SES **ou** Bac Pro Vente.

Qualités requises : Avoir des qualités relationnelles et le sens du contact. Bonnes qualités d'écoute et de communication. Esprit d'initiative et dynamisme. Intérêt réel pour le domaine technique.

Rythme de la formation :
Elle s'effectue en alternance sur 2 ans : 2 semaines en entreprise et 2 semaines au CFA.
Nombre de périodes au CFA par an : 10 périodes de 2 semaines (2 x 35 heures)

Enseignement Général (horaires hebdomadaires) :
- Français : **4** Heures (les 2 Années)
- Anglais : **5** Heures (les 2 Années)
- Environnement Economique et Juridique : **3** Heures (les 2 Années)

Enseignement Professionnel (horaires hebdomadaires) :
- Gestion de Projet : **4** Heures (les 2 Années)
- Développement de Clientèles : **2** Heures (les 2 Années)
- Communication - Négociation : **4** Heures (1ère Année) / **6** Heures (2ème Année)
- Management Commercial : **1** Heure (1ère Année) / **2** Heures (2ème Année)
- Technologies Industrielles : **12** Heures (1ère Année) / **9** Heures (2ème Année)

Poursuite d'études :
Licences Pro Commerce, Management, Ecoles de commerce.

La formation par la voie de l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous permet de bénéficier d'une formation pratique et théorique et d'une rémunération. Il vous donne les mêmes droits et devoirs que les autres salariés. Vous obtenez ainsi une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme d'état.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur : **www.lyceepapeclement.free.fr**

Lycée Pape Clément
1, rue Léo Lagrange – BP 90
33605 PESSAC
☎ 05.57.26.63.00 - 🖷 05.57.26.63.03
Contact : btstc.pessac@ac-bordeaux.fr

L'Europe s'engage en France
RÉGION AQUITAINE